

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 15 février 2012 à 18h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Daniel Bernier, conseiller au siège #2
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Sont absents : Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Refinancement par billets de l'emprunt relatif aux travaux d'aqueduc et d'égout
4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

2012-039 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 10 février 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Refinancement par billets de l'emprunt relatif aux travaux d'aqueduc et d'égout

2012-040 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS POUR LE REFINANCEMENT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Considérant l'appel d'offres public pour un emprunt par billets au montant de 867 900\$ en vertu des règlements numéros 2003-04 et 2005-06 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de la Mitis pour son emprunt du 27 février 2012 au montant de 867 900\$ par billets en vertu des règlements numéros 2003-04 et 2005-06, au pair (donc pas de frais d'escompte) échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

Capital	Taux	Échéance
126 000\$	2,98%	27 février 2013

129 900\$	2,98%	27 février 2014
133 900\$	2,98%	27 février 2015
127 600\$	2,98%	27 février 2016
350 500\$	2,98%	27 février 2017

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2012-041 ÉMISSION DE BILLETS À COURTE ÉCHÉANCE EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2003-04 ET 2005-06

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite emprunter par billets un montant total de 867 900\$:

Règlement numéro	Montant
2003-04	628 200 \$
2005-06	239 700 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Qu'un emprunt par billet au montant de 867 900\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2003-04 et 2005-06 soit réalisé ;

Que les billets soient signés par le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe ;

Que les billets soient datés du 27 février 2012 ;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Année	Capital
2013	126 000 \$
2014	129 900 \$
2015	133 900 \$
2016	127 600 \$
2017	131 300 \$
2017	219 200 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Baie-des-Sables doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 27 février 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2003-04 et 2005-06, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Période de questions du public en regard des points dans l'avis de convocation

Aucune question n'est soulevée.

5. *Levée de l'assemblée*

2012-042 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu de lever la session à 18h08.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire